



2011 - Championnats de France Vétérans

Dames et Hommes

Art 1 – Organisation

A – Ces Championnats se déroulent en 2 phases :

- Phase 1 **Championnat Régional** : **1 et 2 OCTOBRE 2011**
- Phase 2 **Championnat de France** : **18 - 19 et 20 NOVEMBRE 2011**

B – La participation au Championnat Régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale nationale.

Le nombre de qualifiés par catégories à la finale nationale sera déterminé au prorata du nombre d'engagés au Championnat Régional.

C – Dans chaque phase, que ce soit pour la qualification à la finale ou pour la qualification à la phase suivante, les égalités dans les classements seront départagées par la meilleure dernière ligne, ou l'avant-dernière en cas de nouvelle égalité, et ainsi de suite...

Cette règle n'intervient ni pour l'attribution des titres et médailles, ni pour le classement final de la compétition : dans ces cas là, la notion d'ex aequo s'applique.

Art. 2 – Les Joueurs (ses)

A – Chacune des compétitions est ouverte aux joueurs (ses) licenciés(es) F.F.B.S.Q. de nationalité française.

B – Les joueurs (ses) étrangers(ères) licenciés(es) F.F.B.S.Q. sont autorisés(es) à participer au Championnat Régional **sans pouvoir prétendre à une qualification** pour la phase nationale.

C – Les catégories d'âge sont :

- **Vétérans 1** hommes et femmes : **Nés entre le 1^{er} Janvier 1954 et le 31 Décembre 1961**
- **Vétérans 2** hommes et femmes : **Nés entre le 1^{er} Janvier 1947 et le 31 Décembre 1953**
- **Vétérans 3** hommes et femmes : **Nés avant le 1^{er} Janvier 1947**

D – Pendant les 2 phases, les **Vétérans 3** **beneficient à chaque partie d'une bonification** égale à 1 quille par année d'âge au-delà de la 65^{ème}.

Art. 3 – Championnat Régional

A – Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

Le décalage est déterminé par le CSR en fonction du nombre de pistes utilisées.

B – A l'issue des 8 lignes qualificatives, 4 parties supplémentaires sont jouées par les finalistes de la phase, dont le nombre, par catégorie, est déterminé ainsi :

- hommes : 75% des participants avec un minimum de 6.
- dames : 90% des participantes avec un minimum de 6.

C – A l'issue des 12 lignes, un titre de Champion Régional est décerné dans chaque catégorie. Les champions régionaux sont automatiquement qualifiés pour la phase nationale, ainsi que leurs suivants dans la limite des quotas déterminés par le CNB au prorata des engagements.

D – Le Comité Sportif Régional décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.

E – **Engagement unique pour toute la compétition : 15 €** + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de **3,04 € l'unité**, à régler au Comité Sportif Régional.

Art. 4 – **Championnats de France**

A – **Lieu : TOULON**

B – **Engagements :**

Les frais des parties sont pris en charge par le CN Bowling pour toutes les catégories.

C – **Déroulement :**

- Qualifications : Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.
- Demi-finale : sur 4 lignes supplémentaires pour la moitié des participants. (*)
- Finale : sur 4 lignes pour la moitié des demi-finalistes. (*)

D – **Titres décernés :**

Les titres de Champion(ne) de France sont décernés sur le total des 16 lignes dans chaque catégorie.

E – **Forfaits, Repêchage, Modifications :**

- Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir au CN Bowling **avant le 31 Octobre 2011**.
- Repêchage : Le CN Bowling se réserve le droit de requalifier des participants dans l'ordre du classement régional pour combler d'éventuels forfaits.
- Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifiés(es) en fonction du nombre de pistes du centre choisi.

Art. 5 - **Championnat d'Europe Vétérans ESBC**

Le Champion et la Championne de France de chaque catégorie se verront proposer par le CNB une indemnité de déplacement pour participer au Championnat d'Europe Vétérans ESBC 2012. Cette indemnité sera proposée au Vice-champion(ne) en cas désistement du Champion(ne).

Art. 6 - Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ces Championnats de France

Art. 7 - Le CN Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

(*) Quotas donnés sous réserve des possibilités du Centre accueillant la Finale.